Bulletin Officiel

Numéro 107 - janvier 2014

FFP
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

Edito de la Présidente

Une année 2013 morose pour le parachutisme français a pris fin, souhaitons-lui une meilleure année 2014.

Année morose de par la météo du début de saison, qui a freiné les parachutistes dans la pratique de leur sport et a ralenti l'activité des écoles et autres structures. Le bilan de l'activité 2013 est cependant satisfaisant, même si l'on espérait mieux au vu des efforts déployés. Et nos équipes de France ont obtenu d'excellents résultats lors des Championnats d'Europe et Coupes du Monde.

Le grand point noir de cette année 2013 : les accidents mortels…

Le constat est d'autant plus navrant que certains de ces accidents funestes auraient pu être évités ! Et pourtant les rappels à la prudence et à la vigilance sont régulièrement faits par la fédération. Les directeurs techniques sont interpellés et sensibilisés lors des rencontres annuelles. La FFP ne ménage pas sa peine pour diffuser l'information sur la sécurité, consignes et recommandations. Si l'information est donnée par les instances fédérales, est-elle bien retransmise et entendue sur les lieux même de pratique du parachutisme ?

Un parachutiste nous quitte et toute la famille du parachutisme est en deuil. Bien qu'impuissante devant le chagrin des proches, la Fédération s'attache à rester à leurs côtés et à leur apporter compassion et soutien moral.

Bien sûr, toute disparition est dramatique. Celle de Blandine PERROUD a particulièrement ébranlé la famille du parachutisme. Blandine était une sportive de haut niveau, plusieurs fois championne du monde en Skysurf, la discipline la plus athlétique du parachutisme. Elle pratiquait avec le même bonheur, au plus haut niveau la précision d'atterrissage et le vol relatif, où elle était aussi titrée.

Blandine, c'était la joie de vivre ; le parachutisme, sa passion. Tous ceux qui l'ont côtoyée, qu'ils aient partagé une place d'avion avec elle ou suivi sa carrière, ou simplement qu'ils l'aient rencontrée sur une drop-zone, retiendront son sourire éclatant. Elle a été un exemple pour de nombreuses femmes qui se sont investies dans les disciplines de compétitions parce qu'elle a su montrer la voie dans l'engagement.

Aujourd'hui, en quittant le terrain elle laisse derrière elle beaucoup d'amis qui s'interrogent encore, pourquoi elle ?

Nous n'avons pas de réponse et devons laisser travailler les experts qui, sous quelques mois nous fourniront leurs rapports et leurs conclusions sur l'accident de Blandine, mais aussi sur les autres. La Fédération les étudiera et reviendra vers les dirigeants, les responsables techniques afin de traiter l'analyse qui en aura été faite.

En attendant, le parachutisme est notre espace de liberté, nous avons tous un coin de ciel bleu qui nous appartient. Ne gâchez pas votre bonheur ni celui de votre famille, ni de celle des parachutistes, restez concentrés, soyez attentifs au respect des consignes de sécurité, ne vous laissez pas gagner par la routine, grande ennemie de l'attention, interrogez-vous sans cesse, et sachez rester humble. Il y a bien longtemps, un ami parachutiste m'a dit : «L'essentiel dans le parachutisme, c'est de savoir durer». Je vous laisse méditer sur cette petite phrase.

Bonne année et belle saison 2014

Marie-Claude Feydeau
Présidente de la FFP

Fédération Française de Parachutisme
62 rue de Fécamp, 75012 Paris
Tél 01 53 46 68 68
Fax 01 53 46 68 70
mail : ffp@ffp.asso.fr

ZOOM SUR :

Décision de la Commission de discipline fédérale de première instance (*dopage*)

Tous les documents, supports de communication, articles de presse, informations techniques, calendrier, commissions, courriers, communiqués de presse, articles relayés dans les médias,... sont disponibles, clairement et aisément, sur le site www.ffp.asso.fr

Pour ouvrir les liens : mise à jour Adobe Reader

Nombre de licenciés en 2013 : 52450

Bulletin Officiel
Numéro 107 - janvier 2014
FFP FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

Certificat de Qualification Professionnelle

*La FFP s'est engagée dans un programme de mise en place de Certificat de Qualification Professionnelle, **CQP,** pour la reconnaissance de différents métiers spécifiques exercés au sein du parachutisme sportif.*
Cette démarche vise à la définition technique précise de l'exercice et de la pratique de chaque métier concerné, en vue de son inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Cette reconnaissance est soumise à la décision de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle, placée sous l'autorité du Ministre en charge de la formation professionnelle.

Sous l'autorité d'un élu du Bureau Directeur, la démarche est entièrement réalisée en interne par les techniciens de la FFP.

Trois métiers ont déjà fait ou font l'objet d'une telle démarche.

CQP Moniteur en soufflerie

L'encadrement du vol en soufflerie s'exerce actuellement après une formation et l'obtention d'une qualification fédérale mise en place par la Fédération Française de Parachutisme, il y a plusieurs années.

Aujourd'hui, les personnels d'encadrement du vol en soufflerie se heurtent au problème de la qualification professionnelle de leurs formations.

Les activités visées sont :

- L'encadrement en sécurité du vol de découverte, des premiers vols et des débutants jusqu'à leur autonomie.
- L'entrainement et perfectionnement des pratiquants du vol à plat et du vol en trois dimensions.

Le projet de la Fédération Française de Parachutisme est de mettre en place un Certificat de Qualification Professionnelle d'encadrement du vol en soufflerie. Le CQP permettra la reconnaissance d'un métier par l'ensemble de la branche professionnelle. Il permettra aux structures de faire appel à du personnel salarié dans le respect de la Convention Collective Nationale du Sport et afin de lutter contre le travail illicite.

Aujourd'hui, des enfants et adolescents ont effectué plusieurs heures de vol en soufflerie en situation de chute libre, ce qui correspond à des milliers de sauts en parachute. Une partie de ces enfants et adolescents évoluera sans doute vers les sauts d'avions et le parachutisme, dès qu'ils en auront atteint l'âge légal.

CQP PLIEUR et option REPARATEUR

Le projet de reconnaissance professionnelle des Plieurs Réparateurs a été initié en 2011. La qualification fédérale n'avait pas la reconnaissance d'un métier à part entière.

La création d'un Certificat de Qualification Professionnelle permettait la reconnaissance de la branche. Il a été inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

La Commission Nationale de la Certification Professionnelle étant placée sous l'autorité du ministre en charge de la formation professionnelle, le métier de Plieur de Parachute de Secours, option Réparateur, est reconnu dans le monde professionnel. Bien que les contenus ne changent pas foncièrement, l'articulation de la formation en alternance a été longuement réfléchie pour respecter le règlement du CQP.

La Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport, ainsi que la Fédération française de parachutisme (FFP) sont responsables de la formation.

La première session du CQP a débuté en décembre. La demande de formation était forte. Huit stagiaires seulement ont été retenus afin de suivre la formation dans les meilleures conditions possibles, dans les locaux du Pôle France de Parachutisme à Tallard. La structure d'accueil, ainsi que ses supports pédagogiques, en font un site d'exception. Les 8 stagiaires sont actuellement en stage, sur le terrain, avec leurs tuteurs respectifs, en lien direct avec le quotidien de ce métier.

CQP opérateur vidéo/photo

2011 et 2012, ces deux années ont été nécessaires pour créer le CQP opérateur vidéo/photo (rédaction des textes et passages devant les différentes commissions de la branche professionnelle du sport).

Les représentants des employeurs (COSMOS) et des employés (syndicat) ainsi que la FFP (organisme de formation) se sont réunis pour la première fois en mai 2013, puis en octobre. Il s'agissait de valider les nombreux dossiers déposés par les personnes en activité, avant la création du certificat, ainsi que les quelques dossiers issus de la formation et des évaluations des compétences.

L'exercice était nouveau et la FFP a dû être particulièrement vigilante à ce que toutes les pièces présentées par les candidats soient conforme au règlement (*sur le fond et la forme*). De nombreux dossiers sont arrivés incomplets. La rédaction et l'envoi de courriers de rappel ont été nécessaires.

190 diplômes ont été délivrés, en mai, par la branche professionnelle du sport et 146 en octobre. Les retardataires ont eu jusqu'au 31 décembre 2013 pour déposer leur demande ainsi que les détenteurs de dossiers refusés pour en redéposer une nouvelle.